



FSA

Fédération suisse des
aveugles et malvoyants

Décisions prises lors de la séance ordinaire du Comité fédératif du 16 février 2018 à Berne

Lors de sa dernière séance, les décisions suivantes ont été prises:

Le Comité fédératif a approuvé la révision de l'article 21 et 22 des statuts de la section Biel-Bienne Jura bernois. Cette adaptation était nécessaire, afin que la section soit à l'avenir exonérée d'impôt.

Sur recommandation du département de la consultation, le Comité fédératif renonce pour l'instant à facturer nos prestations auprès des Caisses maladie. Financièrement, le décompte par le biais des caisses-maladie n'apporte aucun avantage, d'autant plus que seuls les collaborateurs ayant une formation d'ergothérapeute peuvent décompter les prestations auprès des caisses maladie. Actuellement, nous comptons seulement 2 collaborateurs ayant cette formation reconnue.

L'idée première du job Coaching a été étendue à diverses autres mesures d'intégration professionnelle. Toutes les idées mises en œuvre à ce jour ont été accueillies favorablement et ont produit des effets positifs auprès des clients. De plus, grâce au travail de communication, le projet gagne en visibilité auprès des assurances (AI, SUVA et ORP), des employeurs et des salariés, et contribue à rehausser la notoriété de la FSA. Il s'agit d'une prestation proposée au niveau national qui offre à la FSA l'opportunité de s'ouvrir à une nouvelle clientèle.

C'est pour ces raisons, que le Comité fédératif approuve l'introduction du projet Job Coaching en tant que nouvelle prestation de la FSA. Cependant, même si les objectifs du projet ont été atteints, il faut s'assurer que le financement peut continuer à être assuré à raison de 80% d'ici 2 ans par l'AI, d'autres assurances, par l'OFAS, ou par un financement externe.

Berne, 19.02.2018/KM/RK